

## Société Eviosys 44 - Nantes

**DEKRA Industrial**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

### PIECE N°47

### CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

---

## Dossier de demande d'autorisation environnementale

Date : Décembre 2022

## SOMMAIRE

Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>2</b>
<b>1. - GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
<b>2. - CAPACITES FINANCIERES</b> .....	<b>3</b>
<b>3. - DEPENSES LIEES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A LA SECURITE</b>	<b>4</b>
<b>4. - CAPACITES TECHNIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>4.1. - ORGANIGRAMME ET REPARTITION DES TACHES</b> .....	<b>5</b>
<b>4.2. - CERTIFICATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>4.3. - FORMATION</b> .....	<b>6</b>
<b>4.4. - POLITIQUE QSE</b> .....	<b>8</b>
<b>5. - GARANTIES FINANCIERES</b> .....	<b>8</b>

## ANNEXES

Annexe 1 – Politique QSE du site  
Annexe 2 – Politique QSE du groupe  
Annexe 3 – Fiche de fonction du responsable EHS

## 1. - GENERALITES

L'article D. 181-15-2 I 3° du Code de l'environnement précise que le dossier doit comporter « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir.

Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières **au plus tard à la mise en service de l'installation.** »

De manière générale, les **capacités financières doivent permettre de justifier qu'elles sont suffisantes pour :**

- La **construction des locaux, mise en place des équipements...**
- La **conduite des installations** en assumant l'ensemble des exigences susceptibles de découler de son fonctionnement ;
- La **remise en état du site lors de la cessation d'activité.**

Sur ce dernier point, les exploitants soumis à **obligation de constitution de garanties financières** peuvent s'appuyer sur les garanties financières définies.

**Pour les autres, il est pertinent d'évaluer les coûts associés à la remise en état du site.**

Ces éléments sont présentés au sein d'une pièce spécifique du dossier d'autorisation.

**Cf. Pièce jointe 60 (garanties financières) du dossier d'autorisation.**

Par ailleurs, le pétitionnaire doit étayer ses capacités financières et préciser :

- Celles qui lui sont propres ;
- Et celles fournies par des tiers.

Il doit également **justifier d'engagements fermes** provenant de banques ou d'autres tiers lors de la mise en service de l'installation (dans le cas où les capacités financières ne seraient pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation).

Un courrier de la banque (attestation précisant que l'argent est disponible) peut convenir.

Ces éléments sont liés à l'arrêt du 12 juillet 2018, n°15DA01535, de la Cour administrative d'appel de Douai.

## 2. - CAPACITES FINANCIERES

Concernant le site, les données prévues sont :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires en euros	110 790 000	118 708 000	112 609 000	114 651 000	112 349 000	121 256 000
Résultat net en euros	7 745 000	6 905 000	5 404 000	6 878 000	6 836 000	8 459 000
Effectif	254	251	243	238	264	257

**Le budget investissement HSE de 2020 s'élevait à 224 000 euros.**

**Le budget investissement HSE de 2021 s'élevait à 200 000 euros.**

**Le budget investissement HSE de 2022 s'élevait à 917 000 euros (incluant le remplacement de deux incinérateurs).**

### 3. - DEPENSES LIEES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A LA SECURITE

Concernant les **projets du site** :

Investissement	Montant en euros
Désamiantage de faux plafonds	168 000
Caissons CF et extinction gaz pour le confinement à la source du magasin	17 000
Plan de circulation : travaux de peinture et installation de barrières	15 000
Remplacement de bennes à déchets	20 000

Devis en attente :

- Armoire CF pour les déchets dangereux situés près de la zone SNCF (devis attendu pour mi 2023);
- Armoires CF ou rideau d'eau pour les racks à vernis (devis attendu pour mi 2023);
- Démantèlement des équipements liés à l'utilisation de vernis provenant de chez Sherwin Williams (Valspar) (devis attendu pour mi 2023) ;
- Démantèlement et mise en sécurité des équipements liés à l'utilisation de l'hexane (devis attendu pour début 2023).

Concernant le fonctionnement du site, les **coûts sont estimés** à :

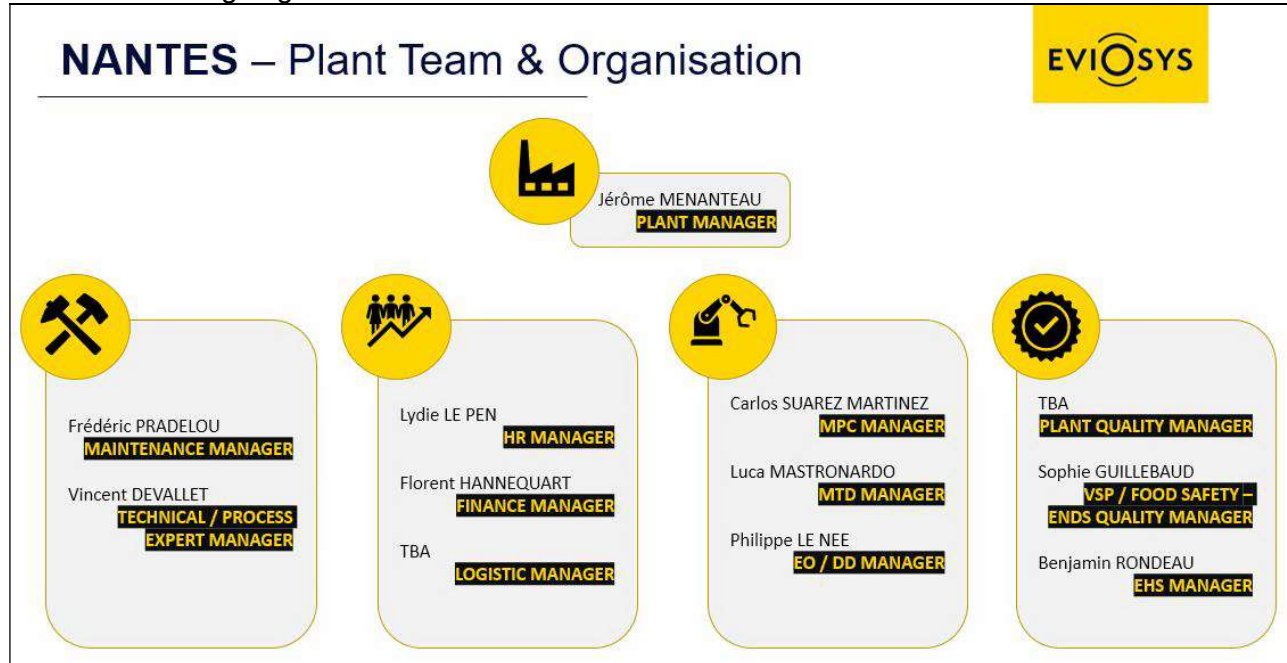
Nature des investissements et coûts	Coûts en euros pour une année
Gestion des Déchets Dangereux	203 000
Gestion des Déchets Non Dangereux	44 000
Vérification périodique des extincteurs	2500
Vérification périodique des installations électriques	9500
Vérification périodique foudre	1500
Analyse des eaux résiduaires	570
Analyse des rejets atmosphériques, vernisserie	3500
Contrôle légionnelle eau chaude sanitaire	300
Contrôle lavage (tables, palans, quais...)	2000
Contrôle échelles/PIR/échafaudages	330
Contrôle portes/portails auto	1000
Contrôles EPI	140
Contrôle lignes de vie	730
Contrôles machines (presses, perceuses à colonne...)	1160
Contrôles racks	790
Ascenseur, monte-charges	110
Contrôle ventilation locaux sociaux	1260
Vérification / Nettoyage IF CO2 (Installation Fixe)	3700
Vérification RIA, Portes CF, défibrillateurs	670
Vérification désenfumage	2200
Vérification périodique BAES	540
Visite semestrielle sprinkler	1040
Contrat entretien centrale incendie	650
Contrôle clapets anti-retour et vannes d'obturation	750

**Aussi, les capacités financières sont en adéquation avec les besoins du futur site.**

## 4. - CAPACITES TECHNIQUES

### 4.1. - ORGANIGRAMME ET REPARTITION DES TACHES

Les différents organigrammes sont les suivants :



**Le responsable EHS est rattaché directement au chef d'établissement (Jérôme MENANTEAU).**

A noter aussi la présence d'un **Conseiller à la Sécurité** pour le Transport de Matières Dangereuses (prestation réalisée par Dekra).

Les tâches et responsabilités relatives à l'environnement et la sécurité sont gérées par :

- Directeur : responsable juridique, de la sécurité, de l'environnement, de la qualité et de toutes décisions afférentes au site ;
- Responsable de production :
  - o Responsable de l'exploitation et de la production y compris des unités de traitement des effluents aqueux et atmosphériques, de la qualité, de la sécurité et de l'environnement ;
  - o Responsable hiérarchique des opérateurs (management) ; il établit les plannings de production et des contrôles ;
  - o Il affecte les ressources humaines aux besoins de production ;
  - o Il vérifie de la bonne application des procédures, contrôle qualité en sortie de production ;
- **Responsable HSE :**
  - o Suivi des démarches HSE ;
  - o Veille à l'application des exigences OHSAS 18001 et ISO 14001 ;
  - o ...
- Opérateurs :
  - o Respect des consignes ;
  - o Manutention ;
  - o Chargement et déchargement des lignes de production ;
  - o Logistique.

La fiche de poste du responsable HSE est présentée en annexe.

**Cf. Annexe 3 – Fiche de fonction du responsable HSE.**

Le site fait appel à des prestataires chaque fois que cela sera nécessaire :

- Mesures de rejets aqueux, atmosphériques, bruit... ;
- Prestataires déchets ;
- ...

Le site comporte aussi :

- Des **EPI** (Equipiers de Premières Intervention) : 215 ;
- Des **ESI** (Equipiers de Seconde Intervention) : 11 ;
- Des **SST** (Sauveteurs Secouristes du Travail) : 76 ;
- Une **infirmière** ;
- Des **guide-file et serre-file**.

Les EPI et les ESI sont répartis sur le service maintenance, la production, les services administratifs, en 3x8 et astreinte week-end.

Le site comporte également **une infirmerie**, localisée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif.

**Une infirmière est de plus présente de 8h à 17h.**

Elle participe également au suivi médical en lien avec la médecine du travail (suivi et convocations).

En effet, il y a une visite médicale par an ou tous les 2 ans selon les postes de travail (audio, vue, tests respiratoires si besoin...).

## **4.2. - CERTIFICATIONS**

Le site est certifié :

- ISO 9001 ;
- ISO 14 001 ;
- ISO 45 001 ;
- BRC.

Le BRC (British Retail Consortium = Consortium des Distributeurs Britanniques) est organisation britannique regroupant les distributeurs de produits agroalimentaires.

## **4.3. - FORMATION**

La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le salarié sur les précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes occupées dans l'établissement.

Lors de son arrivée, le nouvel embauché (ou stagiaire, intérimaire) est **formé avec la transmission des informations suivantes, par le biais du livret d'accueil** :

- Généralités sur le groupe, les clients, les sites industriels ;
- Des généralités sur l'entreprise : hygiène alimentaire, certifications ISO 45001, ISO 9001 et 140001;
- Les obligations et interdictions ;
- Les vêtements de travail ;
- Les portes et moustiquaires ;
- Conduite à tenir en cas d'incidents (sécurité, environnement, départ de feu, déversement accidentel) ;
- Equipements de Protection Individuels ;
- Les risques relatifs à l'ergonomie ;
- La circulation dans l'usine, les règles liées aux caristes ;

- Les 5 inacceptables ;
- Les pictogrammes des produits chimiques et règles relatives à l'utilisation de produits dangereux ;
- Les points de rassemblements et défibrillateurs ;
- La gestion des déchets.

**Cf. Pièce jointe 46 – Description – Annexe 4 – Livret d'accueil**

Cette formation d'accueil est dispensée par l'infirmier/infirmière.

Les personnes ayant un **rôle particulier à tenir en cas d'urgence** reçoivent une formation spécifique (voir la liste des habilitations).

**L'ensemble du personnel** est formé aux consignes générales en cas d'urgence lors de la formation d'accueil. Les consignes générales en cas d'urgence sont également indiquées dans le plan de prévention, à destination des sous-traitants.

Le **personnel est formé** également :

- Formations aux postes de travail : accompagnement par une personne expérimentée, **et fiches de postes** ;
- Risque chimique (selon les postes) ;
- Conducteurs d'engins (chariot, nacelle) ;
- Risque électrique ;
- Levage, harnais ;
- Permis feu ;
- Utilisation des extincteurs ;
- Guide file et serre fil ;
- SST ;
- EPI et ESI ;
- Intervention zone ATEX.

Le site possède un **plan de formation**, revu chaque année, afin d'assurer les recyclages nécessaires et maintenir les **différentes habilitations**.

La formation relative aux risques ATEX sera complétée.

En effet, une partie du personnel a été formée. Il reste certains ateliers à former.

L'exploitant dispense une formation des personnes concernées par le Transport des Matières Dangereuses.

Cet aspect de formation/information est également lié à la **gestion des visiteurs**.

**Cf. chapitre relatif aux travaux sur le site, dans l'étude de dangers.**

#### **4.4. - POLITIQUE QSE**

Le site dispose d'une politique en termes de qualité, sécurité et environnement.  
Elle met en évidence l'implication de la direction pour ces aspects.

Cf. **Annexe 1 – Politique QSE du site.**

Cf. **Annexe 2 – Politique QSE du groupe.**

#### **5. - GARANTIES FINANCIERES**

---

Ce thème correspond à la pièce 60.

Les preuves de constitution des garanties financières sont ainsi mises en annexe de la pièce 60.



# **P47 – Capacités techniques et financières**

**ANNEXE 1 – POLITIQUE QSE DU SITE**



# POLITIQUE QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

## NOS AMBITIONS :



Préserver la santé et la sécurité de tous les employés, intérimaires, sous-traitants et visiteurs en assurant des conditions de travail saines et sûres, en supprimant les dangers et réduisant les risques, en consultant et faisant participer les travailleurs.



Maîtriser la Sécurité Alimentaire avec un focus tout particulier sur les produits très sensibles (VSP et HRP) en développant la culture Food Safety.



Satisfaire aux exigences du client : Qualité, Coût, Délai, Sécurité, Environnement.



Se mettre en conformité avec toutes les réglementations, directives et normes applicables.



Anticiper et réduire tout impact environnemental de nos activités.

Notre ambition est de satisfaire toutes les parties intéressées de l'entreprise notamment : clients, fournisseurs, collectivités locales. Nous avons donc développé une politique d'amélioration continue en matière de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).



Cette politique est basée sur 4 axes stratégiques à 2/3 ans qui sont :

- Améliorer la performance industrielle de l'usine
- Développer une usine sustainable
- Structurer la politique RH
- Etre une usine innovante

Afin d'atteindre ces objectifs, 10 priorités ont été définies pour l'année 2022 :

- Améliorer l'engagement des salariés  
→ Structurer le parcours d'intégration des nouveaux arrivants
- Définir, formaliser et pérenniser la structure Usine  
→ Développer la formation continue pour les salariés
- Développer la marque employeur pour recruter et fidéliser les employés  
→ Améliorer le bâtiment
- Réduire les risques Santé & Sécurité au travail  
→ Déployer le LOTO Usine
- Réduire l'impact de l'usine sur l'environnement  
→ Lancer le groupe de travail Energie
- Faire un bon produit du premier coup  
→ Réduire les rebuts sur lignes MPC & MTD
- Réduire les dépenses ajoutées (rebut, manning, repairs, etc...)  
→ Déployer le positive release
- Augmenter l'efficacité des lignes  
→ Développer et pérenniser la démarche MVP
- Développer la culture de l'amélioration continue  
→ Définir la structure Amélioration Continue/Méthodes Usine/Experts
- Améliorer la satisfaction des clients  
→ Passer en emballage papier 100% sur 99MTD

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

*Je m'engage par la présente à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires afin d'atteindre ces objectifs, et veillerai personnellement au suivi des plans d'actions et à leur efficacité.*

*Pour m'aider dans cette tâche, je délègue au Responsable QHSE, autorité et responsabilité pour vérifier de manière permanente la conformité et l'efficacité des systèmes ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 et BRCGS.*



# **P47 – Capacités techniques et financières**

**ANNEXE 2 – POLITIQUE QSE DU GROUPE**



## Notre Politique en matière d'EHS, Qualité et Sécurité des Produits

Eviosys s'engage à apporter la structure pour améliorer sans discontinuité nos systèmes de gestion et notre performance, et ce, afin de :

### EHS

- Garantir, par le biais de mesures de prévention des blessures et de la détérioration de l'état de santé, la sécurité, la santé et le bien-être de tous les employés EVIOSYS et de toute personne concernée par nos activités et le contexte de notre organisation. Identifier les dangers, évaluer les risques et les opportunités et mettre en place le contrôle des risques et, le cas échéant, exécuter des programmes d'actions correctives.
- Garantir la protection de l'environnement, de la conception à l'utilisation finale/la mise au rebut du produit, partout où nous sommes présents ou bien là où nos produits sont utilisés, en réduisant les déchets et la pollution et en optimisant notre utilisation des matières premières, de l'énergie et de l'eau.
- Participer activement à notre programme de développement durable pour atteindre les objectifs de l'Accord de PARIS.

### Qualité

- Fournir des produits et services de grande qualité qui répondent aux exigences de nos clients.

### La Sécurité des Produits

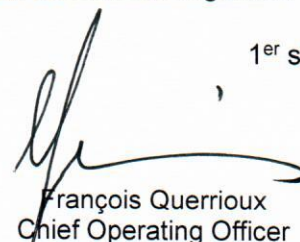
- Fournir des produits sans danger pour l'intégration dans la chaîne d'approvisionnement et pour les consommateurs finaux.
- Maîtriser l'intégrité des emballages et œuvrer en permanence pour réduire le risque potentiel de contamination par l'utilisation des programmes d'analyse et d'évaluation des risques.

**Par ailleurs, en plus des points spécifiques susmentionnés, EVIOSYS s'engage également à :**

- Se mettre en conformité avec toutes les réglementations, directives, normes et autres exigences applicables.
- Mettre à disposition de tous les salariés EVIOSYS toutes les ressources, informations, formations et encadrements appropriés et satisfaisants.
- S'assurer que tous les salariés EVIOSYS et autres personnes travaillant pour notre Société connaissent leurs obligations et responsabilités dans le cadre de notre système de direction.
- Etudier et corriger des non-conformités dans le but d'éviter que celles-ci ne se reproduisent.
- Consulter et communiquer avec les salariés, et lorsque cela est approprié, avec d'autres parties prenantes.
- Définir et à diffuser au sein de l'organisation des objectifs et buts quantifiés pour refléter cette politique, et qui serviront à mesurer la performance de la Société de manière régulière.



Laurent Leucio  
EHS & Sustainability Director



François Querrioux  
Chief Operating Officer

1<sup>er</sup> septembre 2021





# **P47 – Capacités techniques et financières**

**ANNEXE 3 – FICHE DE FONCTION DU RESPONSABLE EHS**



<b>DEFINITION DE FONCTION</b>		<b>NANTES</b>	Révision n° 4 Date : 18/02/15 Page : 1/1
<b>RESPONSABLE EHS</b>			

<b>INTITULE DE LA FONCTION :</b>	Responsable EHS
<b>SERVICE ou ATELIER :</b>	EHS
<b>RESPONSABLE HIERARCHIQUE :</b>	Chef d'établissement
<b>RESPONSABLE HABILITE EN CAS D'ABSENCE :</b>	Chef d'établissement
<b>REMPLACANT HABILITE AU POSTE :</b>	Responsable Services Généraux et Electrique

<b>ACTIVITES PRINCIPALES DE LA FONCTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en œuvre, maintient et rend compte à la direction de la performance du système de management EHS.</li> <li>- Pilote le processus « Management EHS » et suit les indicateurs associés dans une démarche d'amélioration continue.</li> <li>- Déploie les Politiques Qualité et EHS dans son service et communique les indicateurs associés aux objectifs.</li> <li>- Rédige et met à jour les définitions de fonction correspondant aux différents postes tenus dans son service.</li> <li>- Coordonne l'évaluation des risques professionnels et les actions de prévention pour éliminer ou réduire les risques.</li> <li>- Identifie, communique et gère les exigences légales et autres exigences EHS applicables au site.</li> <li>- Assure le lien entre le site et l'inspection du travail, la CARSAT, la médecine du travail, les assureurs, le voisinage et la DREAL.</li> <li>- Veille au bon déroulement des vérifications périodiques, s'assure de leur réalisation effective et coordonne les actions correctives.</li> <li>- Prépare et participe aux réunions CHSCT, aux Comités EHS et aux revues de direction.</li> <li>- Organise les travaux sous-traitants (EHS) et fait respecter les consignes EHS aux sous-traitants (établit les plans de prévention).</li> <li>- Pilote la gestion des situations d'urgence.</li> <li>- Organise la gestion des déchets.</li> <li>- Gère les non-conformités, les blessures, les presque incidents et les actions correctives et préventives EHS.</li> <li>- Organise et assure le suivi des audits EHS et met en œuvre les actions correctives.</li> <li>- Vérifie et améliore en permanence le système de management EHS.</li> <li>- Veille à l'application des exigences de l'OHSAS 18001 et de l'ISO 14001.</li> <li>- Fait la promotion de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans l'entreprise et veille à la prévention des risques professionnels.</li> </ul>	

<b>QUALITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Applique et fait appliquer dans l'usine les dispositions prises dans le cadre du Système de Management de la Qualité et Food Safety (suivi, mise à jour et évolution du système).</li> <li>- Maîtrise les risques alimentaires dans son secteur conformément aux exigences des référentiels BRC/IOP et CFSS et aux directives groupe</li> <li>- Planifie et met en œuvre les actions correctives et préventives, consécutives aux problèmes qualité internes ou externes, dans une démarche d'amélioration continue.</li> </ul>	

<b>EHS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait preuve d'exemplarité vis à vis des consignes EHS en vigueur dans l'entreprise.</li> <li>- Fait respecter les règles EHS dans l'entreprise (à toutes les personnes présentes sur le site).</li> <li>- Planifie et met en œuvre les actions correctives et préventives, consécutives aux problèmes EHS, dans une démarche d'amélioration continue,</li> <li>- Responsable du tri des déchets.</li> </ul>	

<b>AUTORITE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- A les compétences, moyens et ressources pour arrêter les lignes de fabrication,</li> <li>- A autorité pour arrêter une ligne en cas de pollution avérée,</li> <li>- Applique le droit de retrait en cas de danger grave et imminent,</li> <li>- A autorité en cas de situation de crise,</li> <li>- A autorité pour communiquer à l'extérieur (DREAL, CARSAT, Inspecteur du Travail),</li> <li>- A autorité pour rédiger les plans de préventions, les permis de feu et les bordereaux de suivi des déchets.</li> </ul>	

<b>COMPETENCES MINIMUM REQUISES</b>	
Ingénieur avec expérience dans le domaine EHS ou évolution interne.	

<b>REDACTEUR</b>	<b>APPROBATEUR</b>
<b>Nom :</b> Matthieu BROCHARD <b>Fonction :</b> Chef d'établissement	<b>Nom :</b> Dominique LECLERCQ <b>Fonction :</b> Responsable Ressources Humaines
<b>Visa :</b>	<b>Visa :</b>

